

# M. VON RIBBENTROP signe aujourd'hui à Paris la déclaration franco-allemande

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

Berlin 5 décembre. — M. Joachim von Ribbentrop, ministre des Affaires étrangères du Reich, a quitté Berlin par le train de 21 h. 36, en compagnie de M. von Ribbentrop et d'une vingtaine de personnes, et notamment de M. Aschmann, ministre plénipotentiaire de 1<sup>re</sup> classe, chef du bureau de presse au ministère des Affaires étrangères; des docteurs Gaus et Wieleh, directeurs ministériels; du conseiller de légation Hevel, chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères; de M. Abbeta, chef de la section française au bureau particulier de M. von Ribbentrop, et du ministre plénipotentiaire Schmidt, interprète à la Wilhelmstrasse.

Avant son départ, le ministre a déclaré au correspondant de l'Agence Havas qu'il se réjouissait de revoir Paris, capitale qu'il connaît depuis longtemps et où il a toujours plaisir à séjourner.

Le ministre a été salué à son départ par le comte Hugues de Montbas, conseiller à l'ambassade de Berlin.

M. von Ribbentrop qui arrivera mardi matin à 11 h., à la gare des Invalides, sera accueilli par M. Georges Bonnet entouré de hauts fonctionnaires. M. de Orosy, M. Jules Henry chef du cabinet du ministre des Affaires étrangères, accompagnera ensuite M. von Ribbentrop.

La signature de la déclaration franco-allemande aura lieu à 15 h. 30 dans le salon de l'Horloge, au Quai d'Orsay. A 17 h., les ministres français et allemands recevront la presse. Les déclarations qu'ils feront à ce moment seront enregistrées et radiodiffusées dans la soirée.

**M. Georges Bonnet a reçu l'ambassadeur d'Allemagne et le représentant de la France à Berlin**

Paris, 5 décembre. — M. G. Bonnet a reçu lundi après-midi, le comte von Weizsaeck, ambassadeur d'Allemagne à Paris et M. Coulondre, ambassadeur de France à Berlin.

**L'historique de la déclaration**

Paris, 5 décembre. — La déclaration commune franco-allemande contient, on le sait, une reconnaissance des frontières existantes et l'engagement de la part des deux pays de procéder à des consultations mutuelles en cas de litige, sous réserve toutefois des relations particulières avec les tierces puissances.

Aux termes mêmes des déclarations faites par M. Neville Chamberlain à Londres et M. Georges Bonnet à Paris, la déclaration qui prendra une valeur officielle mardi, constitue une étape nouvelle dans la voie du rapprochement franco-allemand et un élément de détente important dans la politique européenne.

Le nouvel instrument diplomatique prend donc de ce fait une valeur et une portée internationale considérables.

L'idée de la déclaration prit naissance au cours du long entretien que M. François-Poncet eut avant de quitter

l'Allemagne, vers le milieu du mois d'octobre, avec le chancelier Hitler, à Berchtesgaden. Le projet prit rapidement corps et, quelques jours plus tard, les textes furent préparés. Le 7 novembre, le comte von Weizsaeck apporta à M. Georges Bonnet l'adhésion du gouvernement du Reich. Les conditions de la signature de l'accord furent aussitôt envisagées et il fut entendu qu'en raison de son importance, le document serait signé par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, soit à Paris, soit à Berlin. Sur l'invitation du gouvernement français, M. von Ribbentrop accepta de se rendre à Paris.

L'assassinat du conseiller von Rath survenu le lendemain et les événements qui suivirent retardèrent la conclusion définitive de l'accord en ajournant les formalités de la signature. Le 23 novembre, lors de la remise des lettres de créance de M. Coulondre au chancelier Hitler, il fut de nouveau question du projet et le chef du III<sup>e</sup> Reich se déclara disposé à conclure l'accord et à déléguer à M. von Ribbentrop la signature. Le 23 novembre, M. Georges Bonnet soumettait le texte de la déclaration à l'approbation du Conseil des ministres.

Dès le lendemain de la conversation Hitler-François-Poncet, M. Georges Bonnet avait avisé le gouvernement de Londres du contenu du projet par l'intermédiaire de sir Eric Phipps et le 7 novembre, lorsqu'il fut en possession de l'adhésion du gouvernement du Reich, il en informa le cabinet de Londres. Celui-ci donna sa pleine approbation au projet et encouragea le gouvernement français dans sa tentative de rapprochement et d'apaisement.

Dans les milieux français autorisés, on souligne que les négociations ont été menées sans difficultés, dans une atmosphère de clarté et de loyauté entière de part et d'autre. A aucun moment, prétextant-on, les revendications coloniales ne furent mêlées aux négociations; il ne fut pas davantage question d'accord de presse.

Des conversations politiques s'ouvrirent mardi après la cérémonie de la signature entre le président du Conseil, le ministre des Affaires étrangères français et le chef de la diplomatie allemande.

Dans les milieux autorisés, on précise toutefois qu'aucune négociation nouvelle ne se trouve engagée. Il ne convient donc pas d'attendre de ces entretiens des résultats positifs et immédiats. Elles permettront aux hommes d'Etat des deux pays de préciser leur position respective et les lignes générales de leur action diplomatique dans le cadre et dans l'esprit du document signé auparavant.

Dans les milieux diplomatiques français, on attache à la déclaration franco-allemande une valeur morale et politique considérable. D'une part, elle fixe de manière permanente le tracé de la frontière de l'Est et, d'autre part, elle donne naissance, dans les relations entre les deux pays, à un climat nouveau d'où la menace au moyen de pression, en cas de litige, se trouve écartée.

## La situation politique

### L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

Si, en effet, le Parti social français s'est montré dimanche favorable au changement de mode de scrutin, l'U.S.R. y est opposée et une forte minorité de radicaux est du même avis. Le gouvernement, tout en étant favorable à un débat sur cette question, n'aura pas à intervenir dans la question; il semble donc que sa discussion soit ajournée, surtout s'il apparaît que le budget puisse être mis en discussion dès le 15, et que le gouvernement consente à réserver une partie de la session de 1939, dès janvier, à ce débat.

Le groupe radical réuni mercredi et surtout la Commission du suffrage universel, convoquée pour donner un remplaçant à M. Pomaret, auront à trancher cette question.

**Les dépenses pour l'armée et le matériel de guerre atteindront 6 milliards de plus l'an prochain**

Paris, 5 décembre. — La Commission des Finances de la Chambre a examiné les dépenses du budget des chemins de fer et adopté les divers chapitres sous réserve de quelques modifications.

Elle a tenu le soir une dernière réunion pour examiner le budget de la guerre. Ce budget comporte l'ensemble des dépenses de l'armée de terre évaluées pour 1939 à 5.796 millions et pour les territoires d'outre-mer à 1.857 millions, en augmentation de 721 et 207 millions respectivement sur l'exercice 1938. Il convient d'ajouter à ce total 1.076 millions pour la gendarmerie et la garde républicaine. Le montant total des crédits pour l'armée atteint donc 8.729 millions.

Le compte des investissements en capital comprend d'autre part 8.132 millions pour les constructions neuves et pour le renouvellement du matériel et 1.400 millions pour les matériels et approvisionnements. Les dépenses pour la guerre s'élèvent donc à 19 milliards 400 millions, soit un accroissement de plus de 6 milliards 400 millions.

**Les conditions du soutien de la Fédération républicaine :**  
Vote immédiat de la réforme électorale  
Maintien des droits de la France sur toutes ses possessions ultramétropolitaines

Le groupe de la Fédération républicaine, sous la présidence de M. Louis Marin, a confirmé sa décision irrévocable de soutenir tout gouvernement résolu à assainir la politique intérieure par le vote immédiat de la réforme électorale et à maintenir les droits de la France sur toutes ses possessions extra-

métropolitaines sans concession d'aucune sorte.

**Les interpellations :**  
M. De Kérillis sur la politique extérieure

Paris, 5 décembre. — M. Henri de Kérillis, député de la Seine, a fait connaître à M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, son intention de l'interpeller sur la politique extérieure du gouvernement. M. de Kérillis demande que son interpellation vienne le plus vite possible.

**M. Cousin sur la « gabegie » de l'Exposition**

Paris, 5 décembre. — M. Georges Cousin, député de Paris, a informé le ministre du Commerce de son intention d'interpeller sur les répercussions budgétaires de l'exposition de Paris 1937 et sur les abus et la gabegie dont celle-ci a été le théâtre.

**Le groupe communiste : seize interpellations !**

Le groupe communiste a communiqué la liste des interpellations déposées par ses membres. Elles sont au nombre de seize et visent notamment : l'abrogation des décrets-lois, la politique extérieure, les lois sociales, les sanctions contre les cheminots etc., etc.

**Les résultats des élections en Bohême allemande :**  
2.152.256 oui  
26.497 non

Berlin, 5 décembre. — Le D.N.B. publie le résultat officiel provisoire des élections complémentaires au Reichstag dans le pays réuni. Suffrages exprimés : 2.183.968 ; oui : 2.152.256 ; non : 26.497 ; nuls : 5.212, soit 98,79 % de « oui » et 1,21 % de « non ». Dans certaines localités, comme par exemple Marienbad, on n'a enregistré aucun « non ».

A la suite du résultat, les ministres de l'Intérieur et de Propagande ont ordonné le pavage des édifices publics et des écoles jusqu'au 7 décembre au soir. La population est invitée à paviser aussi.

La presse célèbre la « nouvelle victoire d'Adolf Hitler » et considère que le résultat du 4 décembre justifie d'une manière éclatante la politique du chancelier.

Trente-six nouveaux députés, représentant la région des Sudètes feront partie du « Reichstag Grand Allemand », qui comprendra ainsi 850 membres au lieu de 814 après le plébiscite sur le rattachement de l'Autriche.

Le D.N.B. annonce, d'autre part, que M. Hitler séjourne en Bohême allemande pour assister à des manœuvres militaires en Silésie sudète.

# Une crise ministérielle est virtuellement ouverte en Belgique

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

Pour le portefeuille des Affaires économiques, il était question de M. Louis Camu, commissaire royal à la réforme administrative.

D'autre part, M. Van Acker, député socialiste de Bruges, a accepté le portefeuille de la répartition du chômage.

Vers midi quinze, M. Charles-Emmanuel Janssens, député libéral de Nivelles, était reçu par M. Spaak, qui lui offrait le portefeuille du Commerce extérieur.

M. Ch.-E. Janssens demandait à réfléchir et à consulter ses amis.

M. Louis Camu était reçu ensuite par le premier ministre qui lui offrait le portefeuille des Affaires économiques, M. Camu, qui a encore de nombreux arriérés à réaliser en faveur de la réforme administrative, promettait alors à M. Spaak, une réponse pour 16 heures.

M. Pholien, ministre de la Justice, a été reçu ensuite par M. Spaak.

La direction du Bloc catholique a suivi attentivement l'évolution de la situation ministérielle. Si M. Pholien, comme il en était question, n'était plus dans le ministère, la Fédération des Associations et des Cercles catholiques n'y serait plus représentée.

**Des explications de M. Spaak sur l'instabilité ministérielle**

Au cours de ses démarches pour la constitution de son ministère, M. Spaak s'est élevé contre le reproche qu'on lui faisait généralement de ne pas avoir de politique économique de grande envergure. Dans les circonstances actuelles, il est bien difficile de faire cette grande politique. L'examen des problèmes nationaux et internationaux exige plusieurs mois de travail avant que l'on puisse préparer des projets viables. Il faut ensuite faire entrer ces projets dans le mécanisme compliqué de la vie et en surveiller la réalisation délicate.

Or, a ajouté le premier ministre, la vie des ministères devient de plus en plus brève et précaire. Comment veut-on que de hautes personnalités s'engagent volontiers au service du pays, pour entreprendre une œuvre qu'ils savent longue et difficile et qu'ils craignent de ne pouvoir réaliser jusqu'au bout, à cause des conditions de la vie politique actuelle.

En outre, a ajouté M. Spaak, les ministères sont trop mal payés.

**Le Congrès extraordinaire du parti socialiste belge réuni à Bruxelles s'occupe de Burgos et de la situation ministérielle**

IL DESAVOUE M. SPAAK ET SES COLLABORATEURS

Bruxelles, 5 décembre. — Le parti socialiste a tenu, lundi, à la Mi-Loi, le congrès extraordinaire qu'il avait décidé, pour le cas où M. Spaak, refusant de s'incliner devant l'opposition marquée au récent congrès général, enverrait un délégué belge à Burgos.

Le fait s'étant réalisé, le Congrès extraordinaire devait se prononcer pour ou contre M. Spaak. C'est tout le problème ministériel qui a été discuté.

Les adversaires de M. Spaak, un instant décontenancés, par le vote du Sénat en faveur de Burgos, ont profité des incidents ministériels qu'on leur a présentés, pour faire de nouveau le bloc autour de M. Vandervelde.

Celui-ci a, dès dimanche, été dans le Peuple la position des partis socialistes. « A cette heure où la question de Burgos s'intègre dans l'ensemble d'une situation, où tout l'avenir prochain de notre pays se trouve engagé, il est une chose qu'à ce moment décisif le Patron a le droit et le devoir de dire :

« Oui, nous sommes à la croisée des chemins. « Que ce soit telle ou telle question qui se pose — Burgos, l'alcool, la déflation, la justice sociale — le Parti ouvrier est accablé désormais et choqué par un mensonge, entre deux politiques : Glissement à droite ou redressement à gauche ! « Quel qu'il adienne, faut-il le dire, le redresser avec le Parti ouvrier quand même, mais seulement si le glissement qui fut déjà plus que menaçant et pour les redressements qu'il impose. »

D'autre part, le Congrès ne pouvant pas se détacher de la déception du programme du ministère, M. Vandervelde a posé, à l'avance, la directive qu'il veut donner au Congrès : « Redressement à gauche. »

C'est dans ces conditions que le congrès, groupant 600 délégués, s'est ouvert sous la présidence de M. Bouchery, entouré de MM. Vandervelde, Balssaer, de Man.

**La question de Burgos**

M. Jouniaux, rapporteur, désigné par le Bureau du parti, a rappelé les rétroactes de l'affaire de Burgos. Si M. Spaak a été amené à charger d'attirer l'attention sur cette question, rien ne prouve qu'il se soit dressé contre le vœu du parti socialiste.

Le fait de commencer les démarches pour négocier la paix, n'indique pas qu'elles seront réalisées. Au surplus, les socialistes n'ont pas la majorité au Parlement. En conséquence, il faudra prendre position. Le vœu du congrès dira si, oui ou non, les socialistes peuvent rester au gouvernement.

Le rapporteur regrette l'attitude de l'Espagne républicaine vis-à-vis de la Belgique et il propose au nom du bureau du parti un ordre du jour laissant la responsabilité de l'affaire de Burgos, aux catholiques et aux libéraux; mais reconnaissant que le parti socialiste ne peut pas se désolidariser de l'attitude d'aucun moyen pour imposer sa volonté, laisse au congrès le soin de se prononcer sur l'attitude des ministères socialistes.

M. Jouniaux demande que l'on attende la déclaration que M. Spaak fera mardi à la Chambre, avant de se prononcer.

M. Bouchery renvoie l'ordre du jour et deux autres députés socialistes de Liège, au comité de résolution des députés.

Il veut donner lecture d'une lettre du parti communiste. L'assemblée ouvre sa voix par des hutes et demande au président de ne pas poursuivre. Celui-ci s'incline.

**Le débat**

M. Saincte, député de Liège, s'élève violemment contre la politique de M. Spaak. Son discours se déroule au milieu des murmures et des conversations.

M. Vranckx, député de Louvain, regrette que l'on renvoie sur la question de Burgos. On ne peut approuver les relations avec Franco.

**Viv incident**

A ce moment, M. Vos, sénateur socialiste, pris à partie par M. Hahn au cours d'une conversation privée, pendant le congrès, fut d'un nombre considérable de partisans. Tous protestèrent énergiquement et se retirèrent pour délibérer. La séance est suspendue.

**Reprise du débat**

Après dix minutes, le débat reprend sans qu'aucune explication soit fournie sur l'incident.

M. de Broecker fait alors un long exposé de la situation. Bien que le parti socialiste ne soit pas en faveur de Burgos, l'opinion socialiste reste fidèle à la République espagnole. Les ministères socialistes ont agi à l'encontre de cette décision.

Une minorité n'a pas encore donné suite à l'offre qui lui avait été faite; cette minorité ne dépasse pas 3 à 4.000 ouvriers.

**Dans les autres ports l'activité est normale**

Paris, 5 décembre. — Le ministre de la Marine marchande qui s'est entretenu avec M. Daladier, fait connaître que dans les ports de Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, le travail est absolument normal.

Au Havre, la grève continue. Malgré les tentatives de débouchage, les équipages des « Abeilles » travaillent. Les dockers du Havre travaillent également. A Dieppe, la grève doit être considérée comme terminée.

# Après l'échec de la C.G.T.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE.)

Paris, 5 décembre. — On sait, qu'à la suite de la tentative de grève générale du 30 novembre dernier, certaines usines dont le personnel ouvrait avait obéi à l'ordre lancé par la C.G.T., avaient fermé leurs portes.

On sait, d'autre part, que les usines Renault, après les mouvements de grève du 24 novembre, avaient également fermé, depuis ce jour.

Conformément au vœu exprimé par le gouvernement qui a fait appel à l'esprit de collaboration et de compréhension mutuelle qui doit inspirer les patrons et les ouvriers, le travail a, en général, repris progressivement dans toutes les entreprises, à partir de lundi.

Déjà, dans la région parisienne, les usines Renault, les ateliers d'aviation, ceux qui travaillent pour la défense nationale, ainsi que ceux des avions Caudron, fonctionnent normalement.

Il est aussi d'autres usines nationales ou privées qui n'ont pas attendu lundi pour ouvrir leurs portes.

En ce qui concerne les usines Renault, les ouvriers au nombre de 3.000, ont repris le travail, lundi matin, sur convocation individuelle, dans la plupart des ateliers.

D'autres et plus importantes rentrées doivent effectuer les jours suivants, et jeudi, les usines fonctionneront vraisemblablement à effectifs complets.

Dans les usines d'aviation nationales, la reprise du travail est générale.

A la Société nationale du Centre, à Billancourt, où 1.400 ouvriers sont déjà au travail, le rembauchage par convocations individuelles a lieu au rythme quotidien de 600 ouvriers, jusqu'à vendredi, jour où la direction prévoit que l'usine sera au complet.

La Société nationale de l'Ouest, à Issy-les-Moulineaux, où les ouvriers licenciés se présentent au nombre de 200 par jour, les usines n'ont pas fermé, non plus qu'à la Société nationale du Sud-Est, d'Argenteuil. Quant à la Société nationale du Sud-Ouest, à Courbevoie, 100 ouvriers environ ont été rembauchés lundi matin.

Dans l'industrie privée aussi, la reprise du travail semble s'être très largement effectuée lundi matin; un grand nombre d'ouvriers qui avaient été invités à signer un nouveau contrat d'embauchage ont donné leur signature.

Une minorité n'a pas encore donné suite à l'offre qui lui avait été faite; cette minorité ne dépasse pas 3 à 4.000 ouvriers.

**Dans la région du Nord la détente s'est aussi accentuée et le travail a repris lundi**

Paris, 5 décembre. — Le ministre de la Marine marchande qui s'est entretenu avec M. Daladier, fait connaître que dans les ports de Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, le travail est absolument normal.

Au Havre, la grève continue. Malgré les tentatives de débouchage, les équipages des « Abeilles » travaillent. Les dockers du Havre travaillent également. A Dieppe, la grève doit être considérée comme terminée.

On croit que les usines Renault, Grunalt et Toracina qui n'ont pu être arrêtés au Havre, sont partis pour Paris. Des piquets de grève ont empêché les marins qui voulaient monter à bord pour travailler sur le paquebot « Paris » au Havre.

Les marins grévistes réunis en meeting lundi après-midi, salle Franklin, ont décidé de continuer la grève. Un seul navire important est parti pour le Sud-Ouest.

Le ministre de la Marine marchande qui s'est entretenu avec M. Daladier, fait connaître que dans les ports de Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, le travail est absolument normal.

Au Havre, la grève continue. Malgré les tentatives de débouchage, les équipages des « Abeilles » travaillent. Les dockers du Havre travaillent également. A Dieppe, la grève doit être considérée comme terminée.

On croit que les usines Renault, Grunalt et Toracina qui n'ont pu être arrêtés au Havre, sont partis pour Paris. Des piquets de grève ont empêché les marins qui voulaient monter à bord pour travailler sur le paquebot « Paris » au Havre.

Les marins grévistes réunis en meeting lundi après-midi, salle Franklin, ont décidé de continuer la grève. Un seul navire important est parti pour le Sud-Ouest.

Le ministre de la Marine marchande qui s'est entretenu avec M. Daladier, fait connaître que dans les ports de Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, le travail est absolument normal.

Au Havre, la grève continue. Malgré les tentatives de débouchage, les équipages des « Abeilles » travaillent. Les dockers du Havre travaillent également. A Dieppe, la grève doit être considérée comme terminée.

On croit que les usines Renault, Grunalt et Toracina qui n'ont pu être arrêtés au Havre, sont partis pour Paris. Des piquets de grève ont empêché les marins qui voulaient monter à bord pour travailler sur le paquebot « Paris » au Havre.

Les marins grévistes réunis en meeting lundi après-midi, salle Franklin, ont décidé de continuer la grève. Un seul navire important est parti pour le Sud-Ouest.

Le ministre de la Marine marchande qui s'est entretenu avec M. Daladier, fait connaître que dans les ports de Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, le travail est absolument normal.

Au Havre, la grève continue. Malgré les tentatives de débouchage, les équipages des « Abeilles » travaillent. Les dockers du Havre travaillent également. A Dieppe, la grève doit être considérée comme terminée.

On croit que les usines Renault, Grunalt et Toracina qui n'ont pu être arrêtés au Havre, sont partis pour Paris. Des piquets de grève ont empêché les marins qui voulaient monter à bord pour travailler sur le paquebot « Paris » au Havre.

Les marins grévistes réunis en meeting lundi après-midi, salle Franklin, ont décidé de continuer la grève. Un seul navire important est parti pour le Sud-Ouest.

Le ministre de la Marine marchande qui s'est entretenu avec M. Daladier, fait connaître que dans les ports de Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, le travail est absolument normal.

Au Havre, la grève continue. Malgré les tentatives de débouchage, les équipages des « Abeilles » travaillent. Les dockers du Havre travaillent également. A Dieppe, la grève doit être considérée comme terminée.

On croit que les usines Renault, Grunalt et Toracina qui n'ont pu être arrêtés au Havre, sont partis pour Paris. Des piquets de grève ont empêché les marins qui voulaient monter à bord pour travailler sur le paquebot « Paris » au Havre.

Les marins grévistes réunis en meeting lundi après-midi, salle Franklin, ont décidé de continuer la grève. Un seul navire important est parti pour le Sud-Ouest.

Le ministre de la Marine marchande qui s'est entretenu avec M. Daladier, fait connaître que dans les ports de Marseille, Bordeaux, Saint-Nazaire, le travail est absolument normal.

Au Havre, la grève continue. Malgré les tentatives de débouchage, les équipages des « Abeilles » travaillent. Les dockers du Havre travaillent également. A Dieppe, la grève doit être considérée comme terminée.

## La Fédération générale des anciens combattants réclame l'indulgence en faveur de ceux qui ont obéi à des chefs

« dont la prudence tardive fut inimitable »

Paris, 5 décembre. — La Fédération générale des anciens combattants, mutilés, réformés et victimes de la guerre a adressé une lettre dont voici quelques passages à M. de Monzie, ministre des Travaux publics.

« Vous avez dû apprécier les démarches conciliantes entreprises par la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre, démarches que nous avions décidées avec elle et auxquelles nous nous sommes associés. Nous qui n'avons d'attachés d'aucun autre vœux, mais nous sommes certains que vous n'avez pas oublié que la tumeur est apaisée, faire appel à votre totale indulgence en faveur de ceux qui ont cru devoir cesser le travail, obéissant ainsi à des chefs dont la prudence tardive fut et restera inimitable.

« Nous ne connaissons ni leur nom, ni leur nombre, ni leur qualité, mais nous savons qu'ils sont nombreux. Nous ne comprendrions que ces hommes soient durement frappés, alors que certains de ceux qui leur conseillaient la résistance, ont obéi aux ordres de réquisition avec un empressement très remarquable, sans doute pour éviter pour eux-mêmes des sanctions possibles.

« Nous sommes certains que vous y avez pensé et que notre intervention vous facilitera une décision qui aura les plus heureux effets dans un avenir immédiat.

« Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de notre haute estime et de notre dévouement.

Cette lettre est signée de : MM. Dolmaire (Union Est); Perot (Amicale Est); Fagart (Union des mutilés Est); Delpech (Union Nord); Forestier, pour l'Union P.-L.-M. et pour Castanier-Larrouque et Lemort (Association A.C.P.O. Midi); Cast, président de la Fédération générale des anciens combattants des chemins de fer Cast.

**Les ouvriers des arsenaux de la marine effectueront dorénavant quatre heures supplémentaires par semaine**

Paris, 5 décembre. — Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux et établissements de la marine. Ces heures supplémentaires seront rémunérées au tarif normal majoré de 10 %, conformément aux termes du décret-loi du 12 novembre.

Le ministre de la Marine de guerre publie le communiqué suivant :

« En raison de la nécessité d'accroître le rythme de la construction et de la réparation des navires de guerre, M. Campanchi a décidé, conformément aux directives générales de la présidence du Conseil, que quatre heures supplémentaires de travail seront accomplies chaque semaine à partir du 5 décembre dans les arsenaux